

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2025/005

DEPARTEMENT
YONNE

DE LA COMMUNE DE CHAMPLOST -----

NOMBRE DE MEMBRES		
Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de suffrages exprimés
11	6	9
Date de la convocation		
07 avril 2025		
Date d'affichage		
Objet : Vote du Compte de Gestion 2024 – Commune		

Séance du 15 avril 2025

L'an Deux mil vingt cinq
Et le 15 avril

À 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. QUÉRET Jean-Louis Maire, -----

Présents : QUÉRET Jean-Louis, Maire, SEILLIÉBERT Christophe, BOCAT-MONNET Christiane, GARAULT Jean-Claude (Adjoints), PREVOST Yvette, ZIELINSKI Arnaud.

Absents ayant donné pouvoir :

CHICON Pierre donne pouvoir à PREVOST Yvette
COMPERAT Jean-Raymond donne pouvoir à ZIELINSKI Arnaud
LEMEITER Nathalie donne pouvoir à GARAULT Jean-Claude

Absents non excusés : BÉGLIA Gérard, MAIO Max

Secrétaire de séance : BOCAT-MONNET Christiane

M. le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'exercice du budget principal 2024,

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2024 a été réalisée par le Receveur municipal.

Après vérification, le Compte de Gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au Compte Administratif de la commune.

CONSIDÉRANT l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et les écritures du Compte de Gestion du Receveur municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VOTE, à l'unanimité POUR (9 voix) :

- Le Compte de Gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2024 du budget principal, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Jean-Louis QUÉRET

